



MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN



SYNTHESE DES RESULTATS DU PROJET DE RENOVATION DES COMPTES NATIONAUX (PRCN)



Sommaire

☞ Avant-propos.....	2
RESULTATS PROVISOIRES SUR LE CHANGEMENT D'ANNEE DE BASE DES COMPTES NATIONAUX.....	5
☞ Pourquoi un changement d'année de base des comptes nationaux ?.....	5
☞ Mise en œuvre du Projet	6
☞ Principaux changements introduits dans la base 2014	6
☞ Résultats obtenus.....	7
☞ Quelques conséquences du changement de l'année de base	9
LES RESULTATS CLES DU RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES	11
☞ Champ du recensement.....	11
☞ Nombre d'unités économiques recensées	11
☞ Répartition des entreprises selon la taille	13
☞ Répartition des entreprises selon la forme juridique	14
☞ Répartition du chiffre d'affaires (CA) des entreprises.....	14
☞ Capital social des personnes morales	16
☞ Besoins et sources de financement des entreprises	16
☞ Nombre d'employés recensés	17
☞ Caractéristiques sociodémographiques des entrepreneurs individuels.....	19
☞ Caractéristiques démographiques des entreprises.....	21
☞ Difficultés rencontrées par les unités	22
☞ Connaissance des dispositifs d'appui.....	24
☞ Appréciation de la commande publique.....	25

Le Sénégal a adopté en 2012 un nouveau modèle de développement afin d'accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique de développement durable sur le moyen et le long terme. Elle se traduit en une vision qui est celle d'«un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit». Il identifie les orientations stratégiques destinées à guider les initiatives à prendre pour traduire cette vision en actions et résultats tangibles pour le bénéfice des populations. Il apparaît dès lors essentiel de mesurer les processus mis en œuvre dans le cadre de ces initiatives pour les axer sur les résultats visés.

Dans cette perspective, et conformément à sa mission, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a initié d'importants projets pour mettre à la disposition des autorités, du secteur privé, de la société civile, des partenaires techniques et financiers et du grand public, un ensemble d'indicateurs permettant de mieux mesurer les progrès accomplis et d'évaluer les résultats des politiques publiques. Il en est ainsi du Projet de Rénovation des Comptes nationaux (PRCN) composé (i) du Recensement général des Entreprises (RGE) et (ii) du changement d'année de base des comptes nationaux.

Ces deux composantes du PRCN s'articulent à travers l'exigence d'exhaustivité dans l'évaluation du produit intérieur brut (PIB) et la nécessité de disposer d'un système d'information performant sur les entreprises, notamment dans le secteur moderne non financier.

Le volet changement d'année de base vient combler l'insuffisance liée à l'éloignement de l'année de base de production des comptes nationaux actuels. Il vise à améliorer la pertinence des agrégats macroéconomiques en s'adaptant aux nouvelles réalités résultant de l'évolution structurelle de l'économie sénégalaise, mais également à donner une mesure plus complète du niveau de l'activité.

Le Sénégal s'engage dans ce chantier, à l'instar de la communauté internationale, à adopter le nouveau système des Nations Unies de comptabilité nationale (SCN 2008), et à s'inscrire dans le sillage du renouvellement de plusieurs normes internationales, notamment les nomenclatures d'activités et de produits (CITI rev 4 et CPC rev 2), le manuel de la balance des paiements (MBDP 6) et le manuel des statistiques de finances publiques (MSFP 2001).

La réalisation du volet changement de base, concomitamment aux comptes nationaux courants (base 1999) a nécessité la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières importantes.

Quant au RGE, il constitue une première en la matière au Sénégal. Le RGE a suscité beaucoup d'intérêts auprès de tous les acteurs socioéconomiques. Cette mobilisation exceptionnelle qui a accompagné tout le processus de sa mise en œuvre a grandement contribué à sa réussite.

Le succès du RGE, c'est d'abord l'accompagnement constant des plus hautes Autorités du pays à commencer par le Chef de l'Etat. En effet, en sus des importants moyens financiers, logistiques et matériels mobilisés par le Gouvernement, le Président de la République, a lui-même présidé la cérémonie de lancement officiel du RGE en présence du Premier Ministre, Président du Conseil national de la Statistique (CNS) et du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Secrétaire exécutif du CNS.

L'ensemble des gouverneurs de région ont activement contribué à la sensibilisation autour du projet à travers la tenue de Comités régionaux de Développement (CRD). Les organisations professionnelles et patronales ont également soutenu le projet en incitant leurs membres à coopérer et à collaborer.

Le RGE, c'est aussi l'engagement et la motivation d'une équipe de jeunes Sénégalais talentueux, dynamiques et persévérants. Ces jeunes ont bénéficié de l'expérience et de l'expertise d'une équipe de gestion et de coordination dédiée au projet.

Le RGE a aussi été un grand moment de communication avec la mise en place d'une équipe dédiée qui a permis de faciliter l'adhésion des acteurs à ce projet.

Il convient de souligner l'appui technique de l'Observatoire économique et Statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) qui a été déterminant dans la conception et la mise en œuvre du RGE. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, des experts de l'ANSD ont aussi bénéficié de l'expérience du Cameroun à travers un voyage d'études effectué à l'Institut national de la Statistique (INS).

Le présent document présente de manière synthétique et suffisamment claire les principaux résultats issus du PRCN. Il expose d'abord les résultats généraux du RGE, les caractéristiques des sociétés et des propriétaires des entreprises individuelles, la situation économique à travers le chiffre d'affaires et l'emploi, l'accès au financement, les contraintes et difficultés, l'accès aux marchés publics, le dispositif d'appui et de soutien des entreprises mis en place par l'Etat et la démographie des entreprises. Il met ensuite en exergue la nouvelle taille de l'économie sénégalaise, ainsi que son nouveau profil au travers des principaux agrégats et indicateurs macroéconomiques tels que le PIB, la consommation finale, la formation brute de capitale fixe, le PIB par tête, le déficit budgétaire, le déficit commercial, le taux de pression fiscale, etc. A ce stade, le rapport insiste sur le fait qu'il convient de mettre en place un dispositif pour communiquer sur ces changements mais également de prendre les dispositions idoines pour améliorer les indicateurs qui se sont détériorés mécaniquement (taux de pression fiscale).

Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux responsables d'entreprises qui ont bien voulu répondre aux questionnaires et à nos différentes sollicitations, pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses, mais surtout, pour le temps précieux qu'ils nous ont consacré.

Tous mes remerciements au personnel de terrain et d'encadrement technique qui, malgré les conditions difficiles, a fait preuve d'engagement sans faille pour fournir un travail de qualité. J'adresse mes félicitations à toutes les équipes chargées de la coordination technique et de la réalisation du recensement et du changement d'année de base, pour leur détermination et leur dévouement qui ont été déterminants dans la réussite de ces volets du PRCN.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit des Autorités pour leur accompagnement constant au développement de la statistique nationale et pour le Recensement général des Entreprises et les travaux de changement d'année de base des comptes nationaux en particulier.

**Le Directeur général de l'Agence nationale
de la Statistique et de la Démographie (ANSD)**

Aboubacar Sédikh BEYE

CHANGEMENT D'ANNEE DE BASE DES COMPTES NATIONAUX (CAB)

RESULTATS PROVISOIRES SUR LE CHANGEMENT D'ANNEE DE BASE DES COMPTES NATIONAUX



Pourquoi un changement d'année de base des comptes nationaux ?

Les comptes nationaux constituent une composante essentielle du système national d'information statistique. Ils sont élaborés en référence au Système de comptabilité nationale (SCN), adopté par la Commission statistique des Nations Unies, qui fixe les concepts et définitions, les nomenclatures, les modes de valorisation ainsi que les différents comptes à produire.

Les comptes nationaux fournissent une description synthétique et cohérente de l'économie. Ils permettent, en particulier, de déterminer le Produit intérieur brut (PIB) et de disposer d'indicateurs d'évolution pour mesurer les performances de l'économie nationale dans le temps.

Les comptes nationaux sont établis, à partir d'**une année de base**, qui constitue en général l'année de référence des agrégats macroéconomiques. Cependant, au fur et à mesure que l'année de base vieillie, la qualité des comptes se dégrade. Il devient, ainsi, impératif de la renouveler pour mieux appréhender les changements affectant les structures de l'économie. En général, plusieurs raisons incitent au changement de l'année de base des comptes nationaux :

- la première raison est d'ordre conceptuel ou méthodologique. Il s'agit de prendre en compte les nouveautés du dernier Système de comptabilité nationale adopté par les Nations-Unies (le SCN 2008¹) ainsi que les nouvelles classifications nationales et internationales des activités et des produits, impliquant la reconstitution d'une série de comptes différente de l'ancienne ;
- la deuxième raison est l'évolution structurelle de l'activité économique, due à l'apparition de nouvelles activités et de nouveaux produits ou à la disparition d'autres, au changement dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation et à la modification sensible de la qualité des produits ;
- la troisième motivation est le souci d'améliorer la qualité des comptes nationaux, dégradée par l'éloignement de l'année de base. En effet, les erreurs sur les évolutions annuelles peuvent se cumuler et les choix méthodologiques ou les arbitrages opérés sur l'année de base peuvent se révéler inappropriés et moins pertinents pour les années courantes, contribuant à altérer la série des comptes.

Ainsi, le changement de l'année de base des comptes nationaux du Sénégal s'inscrit dans la volonté du pays de suivre la dynamique enclenchée au niveau continental pour la mise en œuvre du SCN 2008, à l'instar de pays comme l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Ghana, le Kenya, le Maroc et le Nigéria. Aussi, le passage à une nouvelle année de base permet-il de renforcer la qualité des comptes nationaux, notamment avec l'amélioration de la couverture et l'actualisation de la structure de l'économie.

¹ Le SCN 2008 remplace le SCN 93 qui était le précédent manuel de référence en matière d'élaboration des comptes nationaux

Le Projet de changement d'année de base des comptes nationaux du Sénégal a été institué par l'arrêté n°12877 du 22 juin 2015 du Ministre de l'économie, des finances et du plan (MEFP). Ainsi, il a été mis en place un Comité de pilotage constitué par les Directeurs généraux (ou leurs représentants) du MEFP, de l'APIX et de l'ADEPME, de la Direction nationale de la BCEAO au Sénégal, de membres du Système statistique national (SSN), de représentants du patronat, des instituts de recherche en économie et des partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre des activités du Projet de rénovation des comptes nationaux a été confiée à une Unité de gestion coordonnée par le Directeur des statistiques économique et de la comptabilité nationale de l'ANSD. Les travaux se sont déroulés sur une période de près de deux ans et ont mobilisé une trentaine de cadre économistes/statisticiens. **L'année 2014 a été retenue comme nouvelle base des comptes nationaux** et doit remplacer la base 1999.

Le Projet a bénéficié de l'assistance technique de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et du Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que d'un soutien financier de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal.

Principaux changements introduits dans la base 2014

Les principaux changements introduits dans la nouvelle base des comptes nationaux portent sur :

3.1 L'utilisation de nouvelles sources d'informations

Il s'agit principalement :

- du Recensement Général des Entreprises (RGE) qui inclue une enquête sur la structure des coûts de production ;
- de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES 2015)
- de l'Enquête « Listening to Senegal » (L2S) qui fournit notamment des données sur la consommation des ménages par produit, pour l'année 2014 ;
- de l'Enquête nationale auprès des Unités de production informelle au Sénégal (ENUPIS) réalisée en 2016 ;
- des enquêtes agricoles menées régulièrement par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) du Ministère chargé de l'Agriculture;
- des enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration des comptes satellites de la pêche au Sénégal ;
- de différentes sources de données administratives (Balance des paiements, statistiques des finances publiques, statistiques douanières, débarquements des pêches artisanales et industrielles ; production contrôlée de produits forestiers ; effectifs du cheptel, statistiques sur la production minière, les documents comptables des entreprises, etc.).

3.2 La prise en compte de certaines nouveautés du SCN 2008

L'ANSD a mis à profit le changement d'année de base des comptes nationaux pour introduire certaines recommandations du SCN 2008 pertinentes pour l'économie Sénégalaise. Il s'agit notamment de la prise en compte :

- des dépenses consacrées à la Recherche & Développement comme des investissements et non plus comme des consommations intermédiaires, ce qui conduit à relever le niveau du PIB ;
- du nouveau mode de calcul et de la répartition du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)² selon le bénéficiaire (en consommation intermédiaire, consommation finale ou exportation) ;
- du mode de calcul de la production de la Banque centrale et de l'assurance non vie.

3.3 L'adoption d'une nouvelle classification des activités et des produits

Pour prendre en compte les mutations intervenues dans la structure de l'économie et les besoins d'informations des utilisateurs ainsi que la révision des nomenclatures en vigueur dans les pays membres d'Afristat, des modifications ont été apportées aux nomenclatures permettant de classer les activités et les produits. A titre illustratif, toutes les activités liées aux technologies de l'information et de la communication ont été regroupées dans une branche appelée « Information et communication ». Auparavant, elles étaient dispersées dans plusieurs branches, ne permettant pas d'en avoir une bonne visibilité.



Résultats obtenus

Au terme des travaux, **le Produit intérieur brut (PIB) est ressorti à 9 789 milliards FCFA, en hausse de 30%, comparativement à son niveau de 2014 évalué selon l'ancienne base 1999**. Cette hausse assez substantielle résulte essentiellement d'une amélioration de la couverture de l'activité économique, notamment avec la réalisation du recensement général des entreprises (RGE), la meilleure prise en compte des activités comme l'exploration minière, la pêche continentale et l'aquaculture, l'hydraulique rurale et la mise en œuvre des changements introduits par le SCN2008.

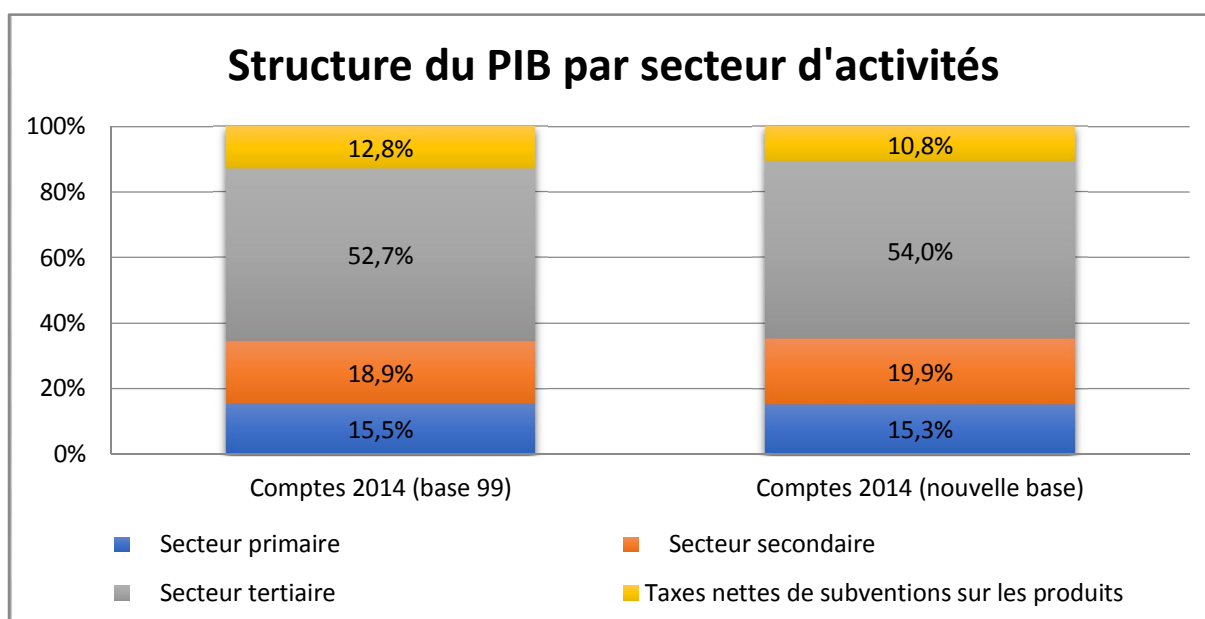
Nonobstant le niveau des exportations et des importations, tous les autres agrégats ont connu des révisions à la hausse. A cet égard, la consommation finale et l'investissement ont augmenté respectivement de 22% et 18% par rapport à la base 1999.

² Le SIFIM est un service fourni par les intermédiaires financiers à savoir les banques et autres établissements de crédit. Il est évalué comme la marge que les intermédiaires financiers tirent de leurs relations avec leur clientèle sur leurs dépôts et leurs crédits. Ces intermédiaires financiers prêtent à leurs clients au-dessus du taux de référence auquel ils se refinancent et rémunèrent leurs dépôts à un taux inférieur.

INDICATEURS MACROECONOMIQUES	SCN 1993	SCN 2008	Variation absolue	variation relative
	Comptes 2014 (base 99)	Nouvelle base 2014		
Agrégats (milliards de FCFA)				
PIB au prix du marché	7555	9789	2 234	30%
Consommation finale effective	7160	8731	1 572	22%
Formation brute de capital fixe	1931	2281	350	18%
Exportations de biens et services	2124	2124		
Importations de biens et services	3573	3573		
Agrégats par habitant				
PIB (1000 FCFA)	542	703	160	
PIB (US dollar)	1099	1424	325	

En termes de structure par secteur, le poids du tertiaire a enregistré une augmentation passant de 52% à 54%, comparativement à la base 1999. La prépondérance de ce secteur est notamment renforcée par la prise en compte des produits de la recherche & développement (R&D) dans le tertiaire. En revanche, les poids des activités du primaire et celui du secondaire sont restés quasiment stables.

Par ailleurs, le poids des taxes s'est replié en s'établissant à 10,8% du PIB contre 12,8% dans l'ancienne base, sous l'effet d'une réévaluation plus importante du PIB.



En outre, le changement d'année de base a permis d'avoir une nouvelle structure de l'économie. En effet, les intrants qui entrent dans le processus de production sont actualisés pour toutes les branches d'activités. En conséquence, des produits comme l'électricité et les services de télécommunication gagnent de l'ampleur dans les charges des unités de production.

Le suivi de la performance des pays s'appuie essentiellement sur l'analyse d'indicateurs spécifiques tels que le PIB par tête, le déficit budgétaire global, la pression fiscale, le taux d'ouverture, le taux d'endettement. Tous ces indicateurs sont définis par rapport au PIB.

Ainsi, une modification du niveau du PIB a un impact direct sur le niveau de ces indicateurs. A cet effet, la hausse du PIB, issue du changement de l'année de base, améliore le classement du Sénégal sur les critères de convergence de l'UEMOA concernant le déficit budgétaire fixé à 3% du PIB. Par contre, elle dégrade ses performances selon l'indicateur sur la pression fiscale. En définitive, le changement d'année de base permettra d'avoir une bonne référence pour l'évaluation des politiques économiques mises en œuvre par le Gouvernement.

Indicateurs de convergence	Année 2014 (base 99)	Année 2014 (nouvelle base)
Solde budgétaire global / PIB	-5,1%	-4,0%
Solde extérieur courant / PIB	8,8%	6,8%
Taux de pression fiscale (recettes fiscales hors FSE / PIB)	19,6%	15,1%
Taux d'endettement (dettes publiques/PIB)	54,4%	42,0%

**RECENSEMENT GENERAL DES
ENTREPRISES (RGE)**

LES RESULTATS CLES DU RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES

Au cours de l'année 2016, le Sénégal a réalisé son premier Recensement général des Entreprises (RGE) dans le cadre du Projet de Rénovation des Comptes nationaux (PRCN).



Champ du recensement

Dans le cadre du Recensement général des Entreprises, toutes les unités économiques des secteurs formel et informel disposant d'un local aménagé devraient être recensées. Font également partie du champ les exploitations agricoles, la pêche artisanale (pêcheurs immatriculés), les organisations professionnelles et patronales et les Groupements d'Intérêt économique. Les entreprises de transport (terrestre, par eau et aérien, auxiliaires de transport) sont aussi concernées par le RGE.

Concernant l'agriculture, seules les exploitations agricoles situées à l'intérieur et autour des zones d'habitations, en particulier les vergers ont été enquêtées. Egalement, un grand nombre d'entreprises des secteurs du transport et de la pêche n'a pas encore été pris en compte. Deux recensements complémentaires sont prévus pour combler ce gap à savoir le RGE/Agricole et le RGE/Transport.



Nombre d'unités économiques recensées

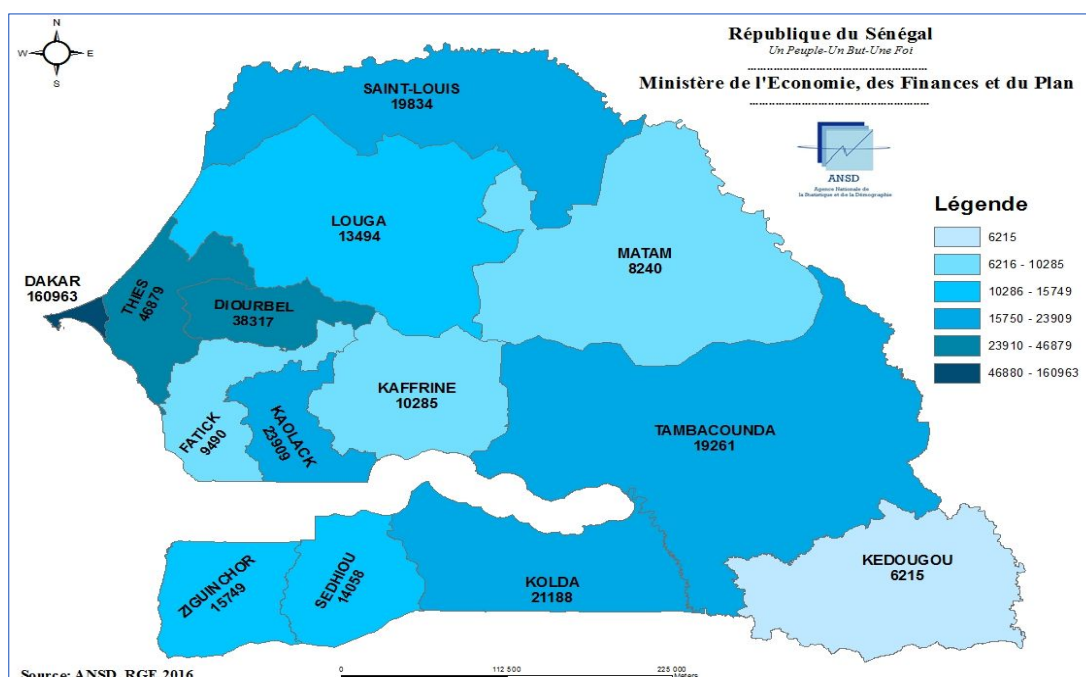
Le RGE a permis de dénombrer **407 882** unités économiques sur l'ensemble du territoire national.



Répartition des unités économiques selon la région

L'axe Dakar-Thiès-Diourbel concentre 60,4% des unités économiques recensées. La région de Dakar concentre plus du tiers des unités (160 963) soit une proportion de 39,5%.

Graphique 1 : Répartition géographique des unités économiques recensées selon la région



Encadré 1 : Définition des branches d'activité

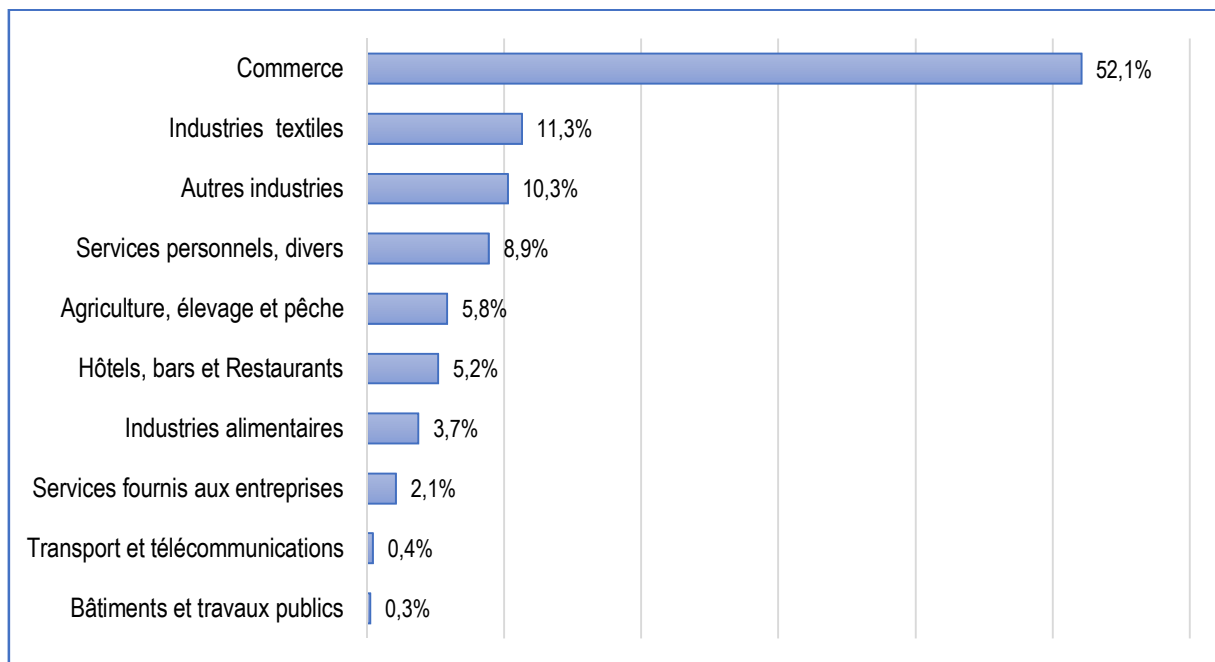
Selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), une branche d'activité se compose d'un groupe d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité ou dans des types similaires. Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. La nomenclature utilisée dans le RGE est la Nomenclature d'Activités des Etats Membres de l'Afristat (NAEMA).

Ainsi, dix (10) branches ont été définies à savoir :

1. Agriculture, élevage et pêche
2. Industries alimentaires
3. Industries textiles
4. Autres Industries
5. Bâtiments et Travaux Publiques
6. Commerce
7. Transport et télécommunications
8. Hôtels, bars et restaurants
9. Services fournis aux entreprises
10. Services personnels, divers

Les unités économiques recensées dans le cadre du RGE sont celles qui disposent d'un local aménagé. La plupart des entreprises du Sénégal exercent dans le commerce (52,1%).

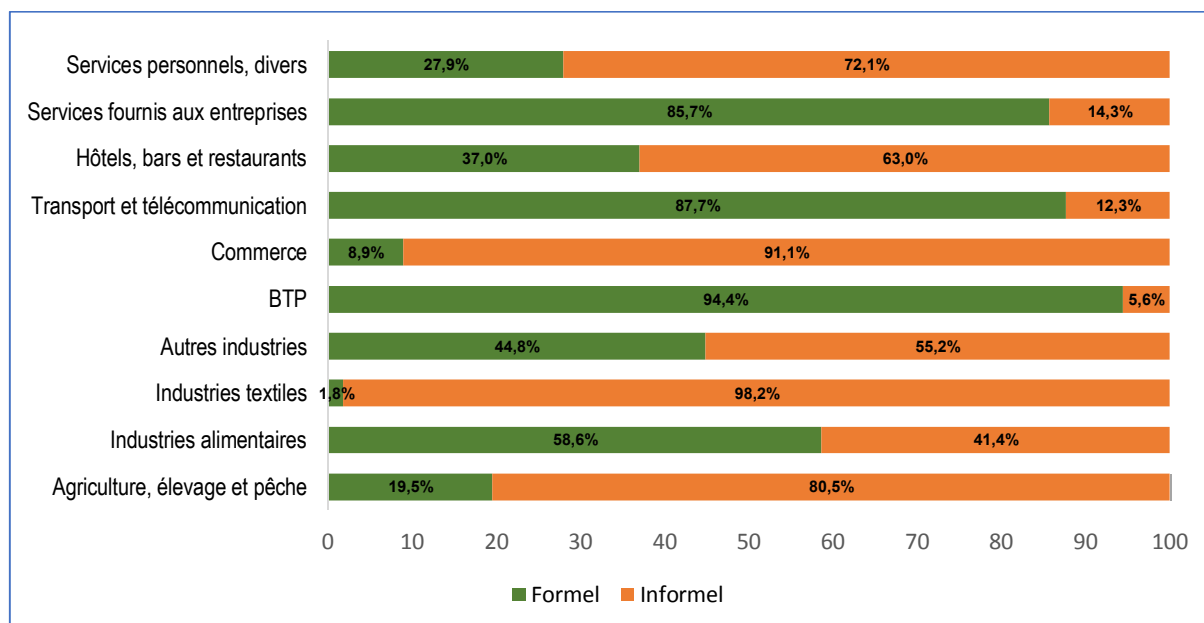
Graphique 2 : Répartition des entreprises du Sénégal par branche d'activité



Source : ANSD/RGE 2016

- ☞ Dans l'ensemble 97,0% des unités économiques recensées sont informelles.
- ☞ Le secteur informel domine dans toutes les branches sauf dans les Services fournis aux entreprises (14,3%), le Transport et les télécommunications (12,3%), les Bâtiments et Travaux publics (5,6%) et les Industries alimentaires (41,4%).

Graphique 3 : Répartition des entreprises par branche d'activité selon la forme d'exploitation



Source : ANSD/RGE 2016



Répartition des entreprises selon la taille

Encadré 2 : Définition de la taille des entreprises

La définition de la taille des entreprises repose sur le Projet de loi portant sur le développement des Petites et Moyennes Entreprises et la Modernisation de l'économie.

Aux fins de ce projet de loi, il est entendu par Petite et Moyenne Entreprise (PME) : toute personne physique ou morale autonome, commerçante ou productrice de biens et/ou services marchands, et dont le chiffre d'affaires hors taxes annuel n'excède pas deux milliards (2 000 000 000) de F CFA ; toute PME dont plus de 25% de part de capital est directement détenue par une entreprise privée ou publique, autre que les sociétés de capital-risque et les investisseurs institutionnels, cesse d'être autonome au sens de la présente loi.

La PME comprend l'Entrepreneur, la Très petite entreprise, la Petite Entreprise et la Moyenne Entreprise définis ci-dessous. L'entreprise doit être légalement déclarée et doit tenir une comptabilité régulière.

L'Entrepreneur : toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ne dépasse pas :

30 000 000 FCFA pour les activités commerciales ;

20 000 000 FCFA pour les activités artisanales et assimilées ;

10 000 000 CFA pour les prestations de services.

Très petite Entreprise (TPE) : toute personne hors entrepreneur physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel déclaré hors taxes est inférieur ou égal à 100 000 000 FCFA. La Très petite Entreprise tient, au moins, un système allégé de comptabilité ;

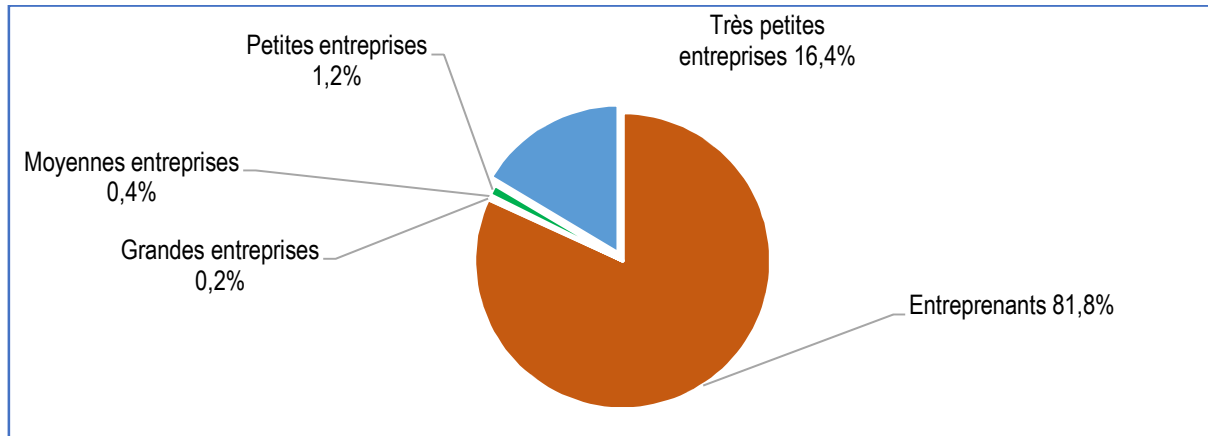
Petite Entreprise (PE) : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 100 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 500 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité soit en interne, soit par un Comptable agréé ou par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou toute autre structure similaire agréée ;

Moyenne Entreprise (ME) : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 500 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal et certifiée par un Expert- Comptable agréé ;

Dans le cadre du RGE, est considérée comme **grande entreprise** toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité, selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert- Comptable agréé.

- ☞ Une forte prédominance des Petites et Moyennes Entreprises (Entrepreneurs, Très petites, Petites et Moyennes) avec 99,8% dont 81,8% d'entrepreneurs.

Graphique 4 : Répartition des entreprises par taille



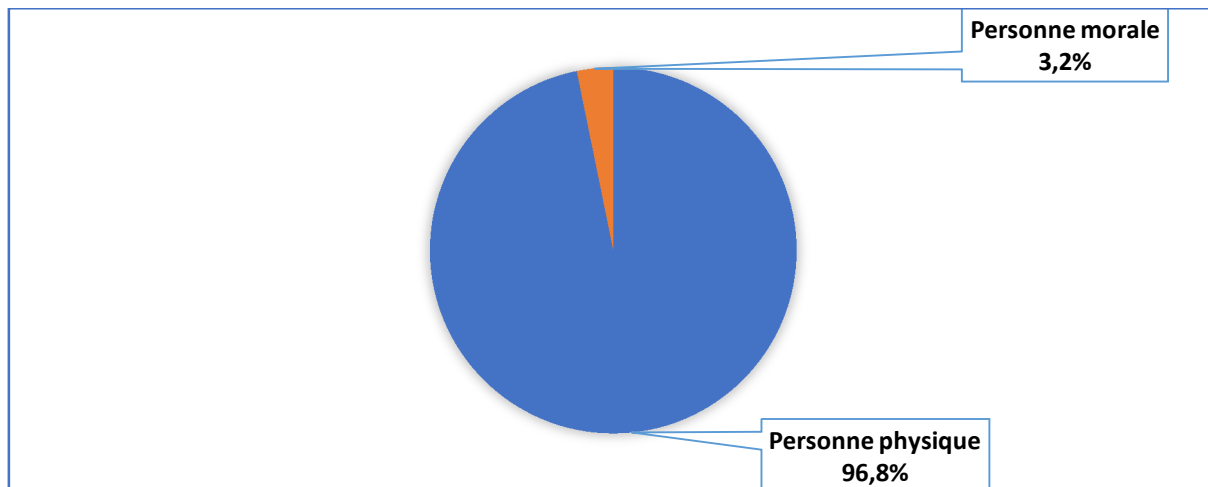
Source : ANSD/RGE 2016



Répartition des entreprises selon la forme juridique

- ☞ Les personnes physiques représentent 96,8% des unités économiques recensées.

Graphique 5 : Répartition des entreprises selon la forme juridique



Source : ANSD/RGE 2016



Répartition du chiffre d'affaires (CA) des entreprises

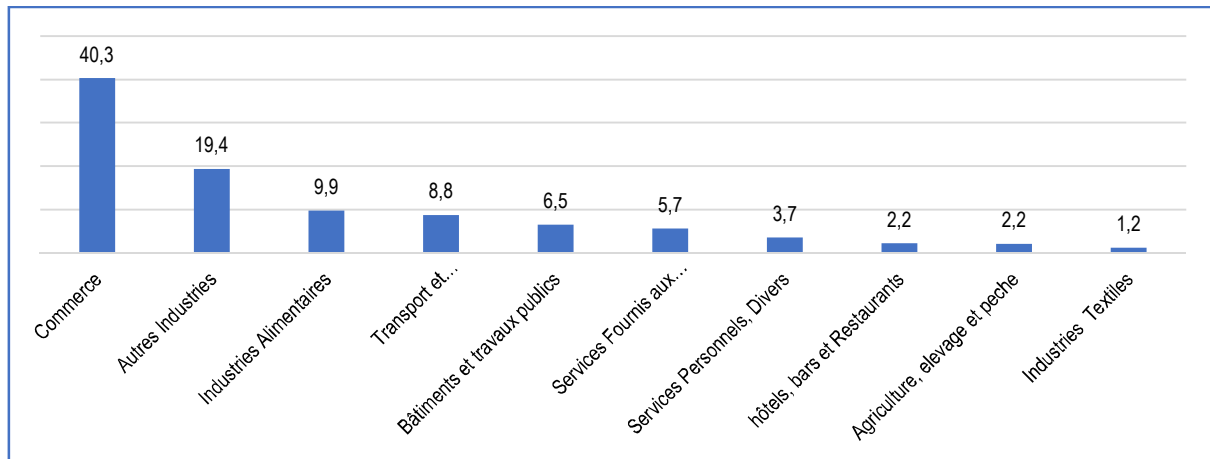
- ☞ Le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises recensées s'élève à **11 349,7 milliards FCFA**.



CA par branche d'activité

- ☞ Le commerce (40,3%) génère la plus grande part du chiffre d'affaires global.

Graphique 6 : Répartition du chiffre d'affaires par branche d'activité

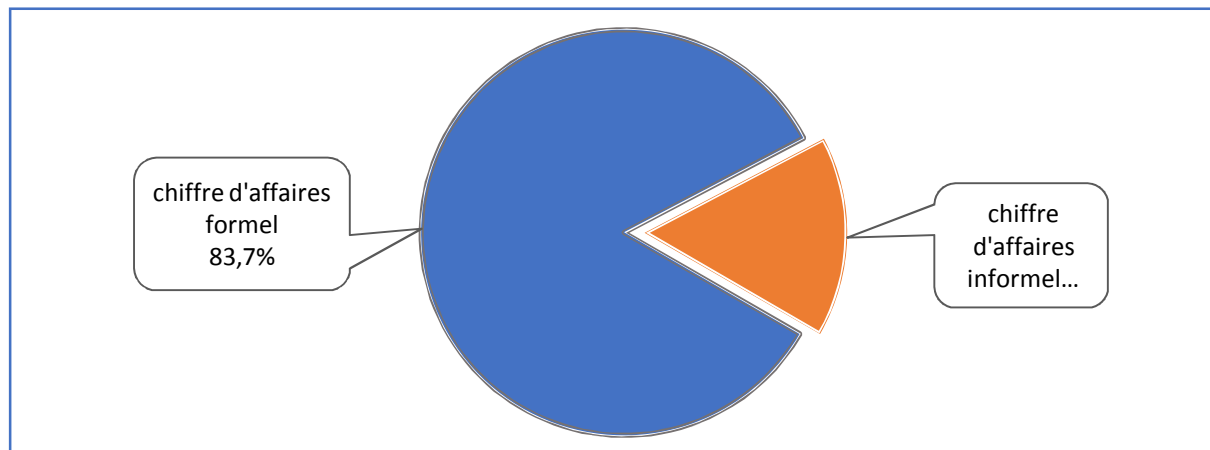


Source : ANSD/RGE 2016

CA selon la forme d'exploitation

Le secteur informel qui représente 97,0% des unités recensées ne contribue qu'à hauteur de 16,3% dans le chiffre d'affaires global.

Graphique 7 : Répartition du chiffre d'affaires des entreprises selon la forme d'exploitation

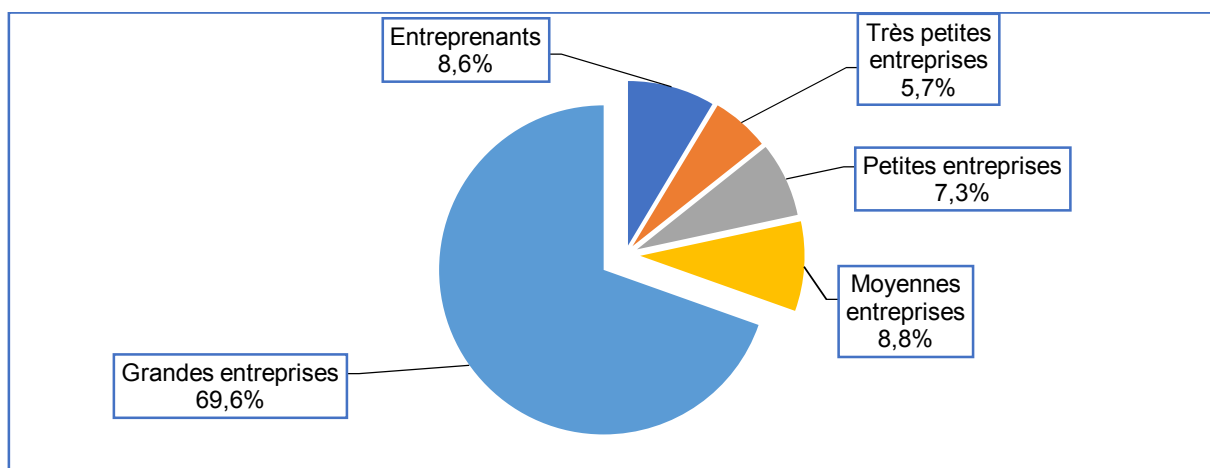


Source : ANSD/RGE 2016

CA par taille des entreprises

La plus grande part du chiffre d'affaires provient des grandes entreprises (69,6%).

Graphique 8 : Répartition du chiffre d'affaires selon la taille de l'entreprise

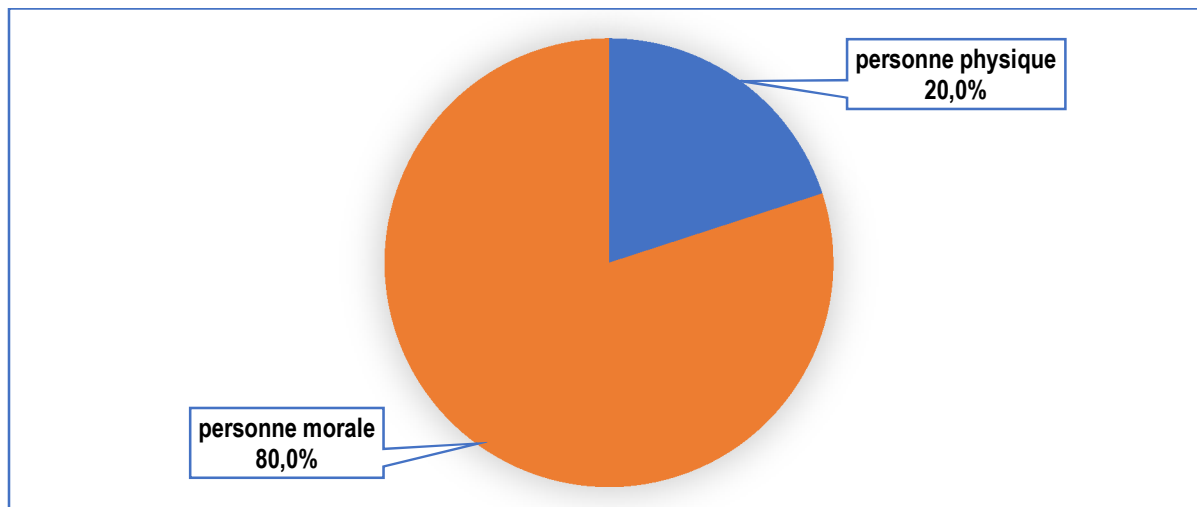


Source : ANSD/RGE 2016

CA par forme juridique

- Les personnes morales qui ne représentent que 3,2% des unités recensées produisent 80,0% du chiffre d'affaires global.

Graphique 9 : Répartition du chiffre d'affaires selon la forme juridique

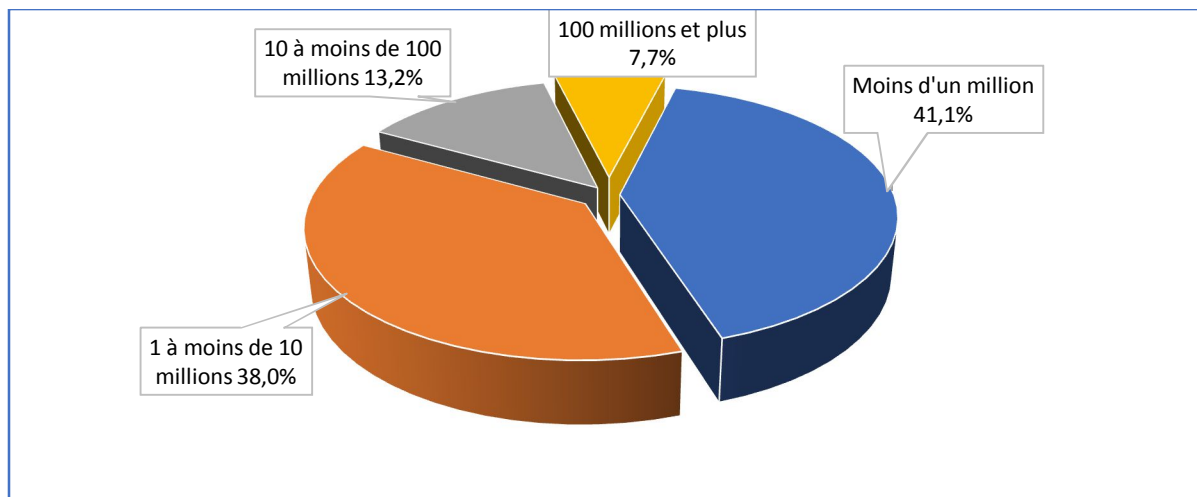


Source : ANSD/RGE 2016

Capital social des personnes morales

Les entreprises ayant un capital social inférieur à un million représentent 41,1%. L'actionnariat national (privé et public) domine dans le capital social des personnes morales avec une part de 73,5%.

Graphique 10 : Répartition des personnes morales selon le capital social



Source : ANSD/RGE 2016

Besoins et sources de financement des entreprises

Besoins de financement

- Les motifs de besoins de financement les plus évoqués dans l'informel sont l'amélioration du local (63,4%) et l'extension de l'activité (62,8%).

- ☞ Dans le formel, l'extension de l'activité (27,4%) prédomine, suivie de l'amélioration du local (21,8%).

Tableau 1 : Proportion d'entreprises selon la nature du besoin de financement et la forme d'exploitation (%)

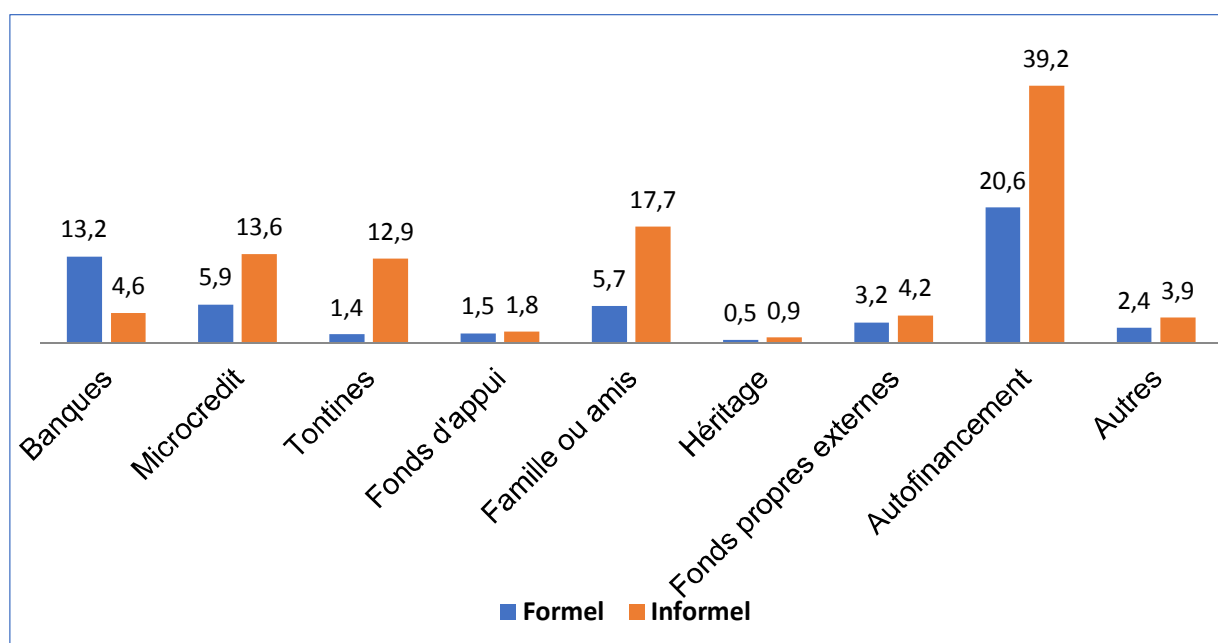
Besoins de financement	Informel	Formel	Ensemble
Amélioration du local	63,4	21,8	62,3
Extension de l'activité	62,8	27,4	60,8
Achat de matières premières	47,2	14,0	45,9
Acquisition ou entretien d'équipements	25,1	14,9	24,7
Remboursement des dettes antérieures	5,0	5,2	8,6
Formation main d'œuvre	4,0	5,8	5,0
Paiement des salaires	3,2	6,0	4,0
Autres besoins de financement	0,8	0,7	3,3

Source : ANSD/RGE 2016

Sources de financement

- ☞ La majeure partie des entreprises s'autofinancent (20,6% dans le formel et 39,2% dans l'informel).
- ☞ Les banques ne financent que 4,6% des entreprises du secteur informel contre 13,2% du formel. Quant au microcrédit, il accompagne 13,6% des entreprises informelles.

Graphique 11 : Répartition des entreprises par secteur (formel ou informel) selon la source de financement obtenu (%)



Source : ANSD/RGE 2016

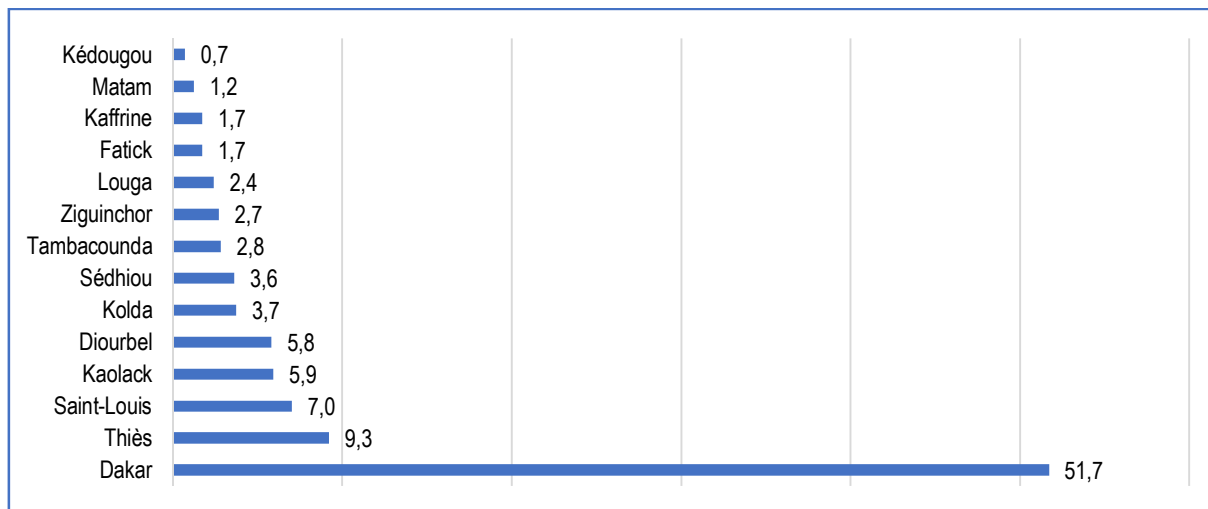
Nombre d'employés recensés

- ☞ Le RGE a permis de dénombrer **844 268** personnes employées par les entreprises recensées.

Nombre d'employés recensés par région

- ☞ La région de Dakar, qui représente 39,5% des unités recensées, concentre 51,7% des employés.
- ☞ Kédougou détient la plus faible part de l'ensemble du personnel employé dans les entreprises (0,7%).

Graphique 12 : Répartition du niveau de l'emploi par région



Source : ANSD/RGE 2016

Nombre d'employés recensés par forme d'exploitation selon la branche d'activité

- ☞ La branche « Autres industries » emploie la plus grande partie du personnel du secteur formel (21,6%).
- ☞ Les travailleurs du commerce dominent dans l'informel (43,2%).

Tableau 2 : Répartition de l'emploi par forme d'exploitation selon la branche d'activité des entreprises (%)

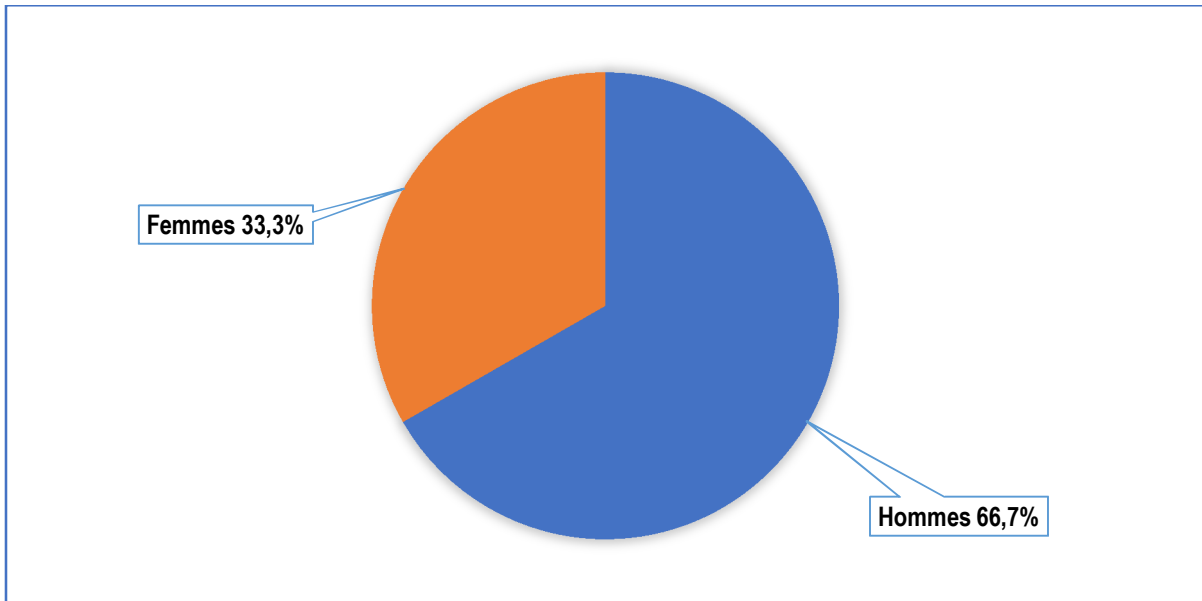
Branche d'activité	Formel	Informel	Total
Agriculture, élevage et pêche	6,6	12,2	10,5
Industries alimentaires	12,2	3,8	6,4
Industries Textiles	0,5	11,8	8,3
Autres Industries	21,6	11,9	14,9
Bâtiments et Travaux Publics	10,0	0,3	3,3
Commerce	9,5	43,2	32,8
Transport et télécommunications	9,4	0,6	3,3
Hôtels, bars et restaurants	6,6	5,0	5,5
Services fournis aux entreprises	15	1,1	5,4
Services personnels, divers	8,7	10,0	9,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

 **Nombre d'employés recensés selon le sexe**

☞ Au niveau national, 33,3% des travailleurs sont des femmes.

Graphique 13 : Répartition des employés par sexe



Source : ANSD/RGE 2016

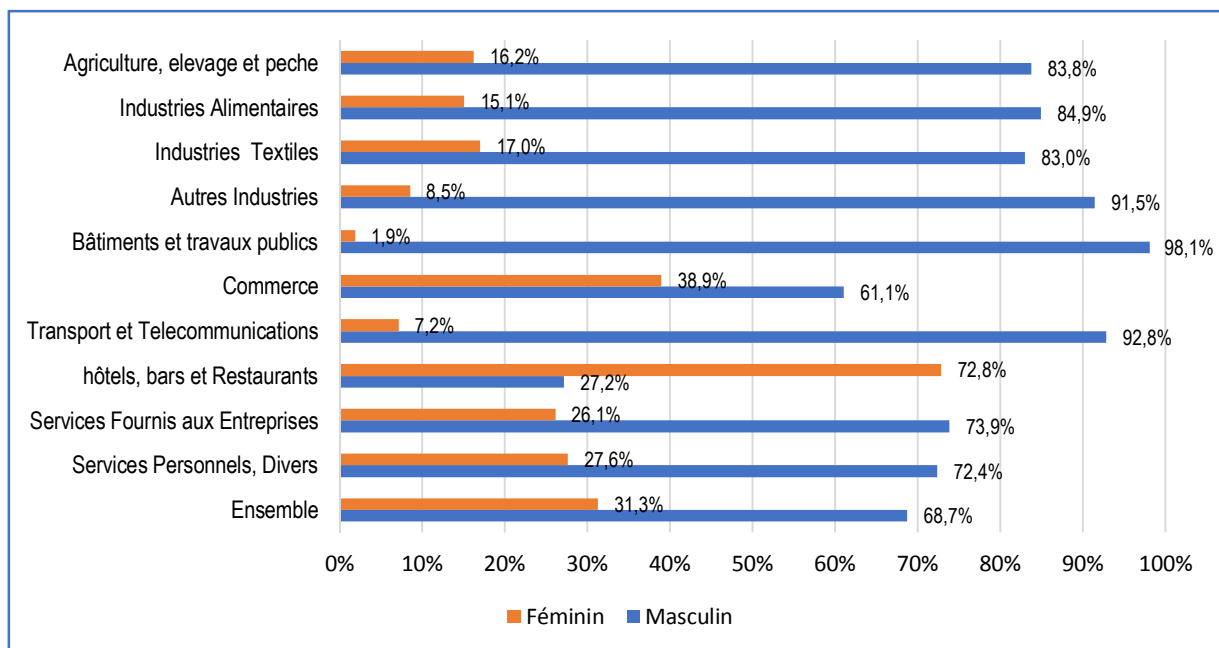


Caractéristiques sociodémographiques des entrepreneurs individuels

 **Répartition des entrepreneurs par branche d'activité selon le sexe**

- ☞ Les femmes entrepreneures représentent 31,3%.
- ☞ Elles sont plus présentes dans les Hôtels, bars et restaurants (72,8%).

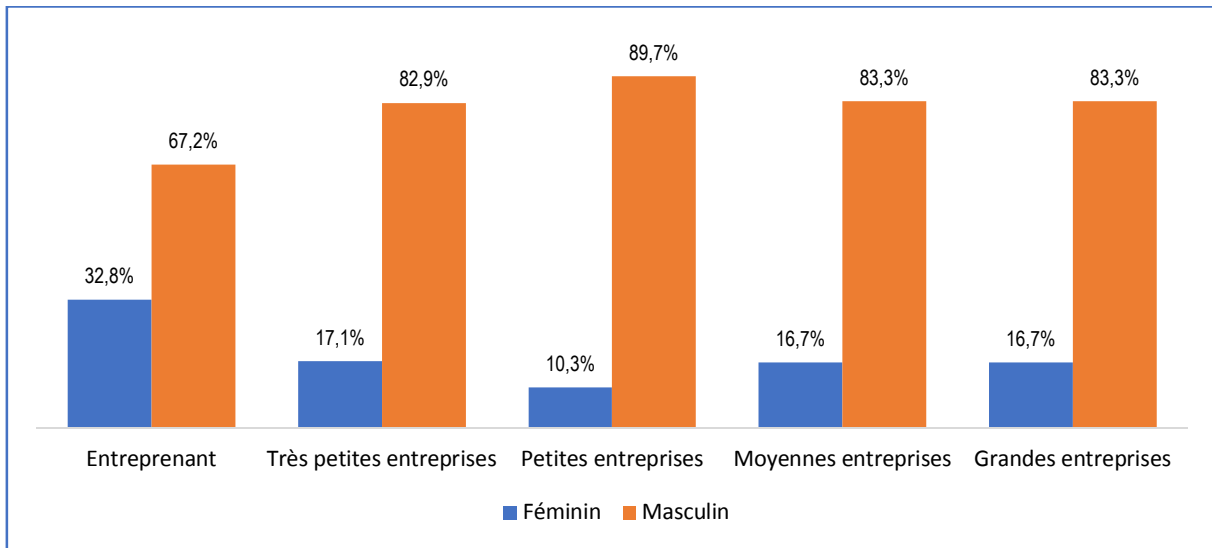
Graphique 14 : Répartition des chefs d'entreprise par branche d'activité selon le sexe



Source : ANSD/RGE 2016

- Pour tous les types d'entreprises, les unités économiques appartiennent en grande partie à des hommes.

Graphique 15 : Répartition des chefs d'entreprise selon le sexe par taille de leurs entreprises



Source : ANSD/RGE 2016

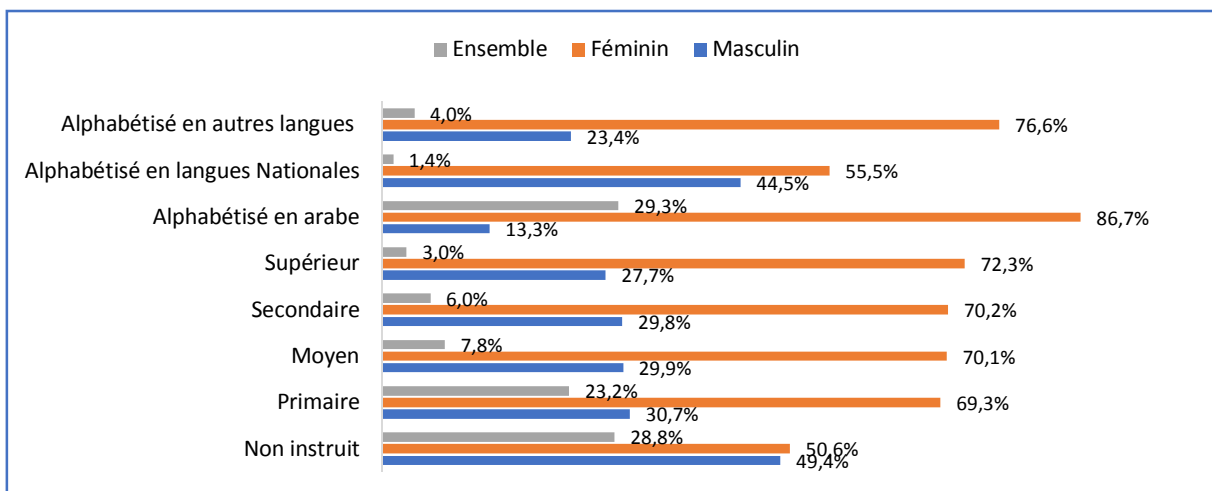
Age des entrepreneurs individuels

- L'âge moyen des entrepreneurs individuels est de 46 ans.
- La moitié des hommes entrepreneurs ont moins de 38 ans.
- L'âge médian des femmes entrepreneures s'élève à 40 ans.

Niveau d'instruction des entrepreneurs recensés

- La majorité des entrepreneurs individuels sont alphabétisés en arabe (29,3%).
- Le nombre de chefs d'entreprise non instruits est estimé à 28,8%.

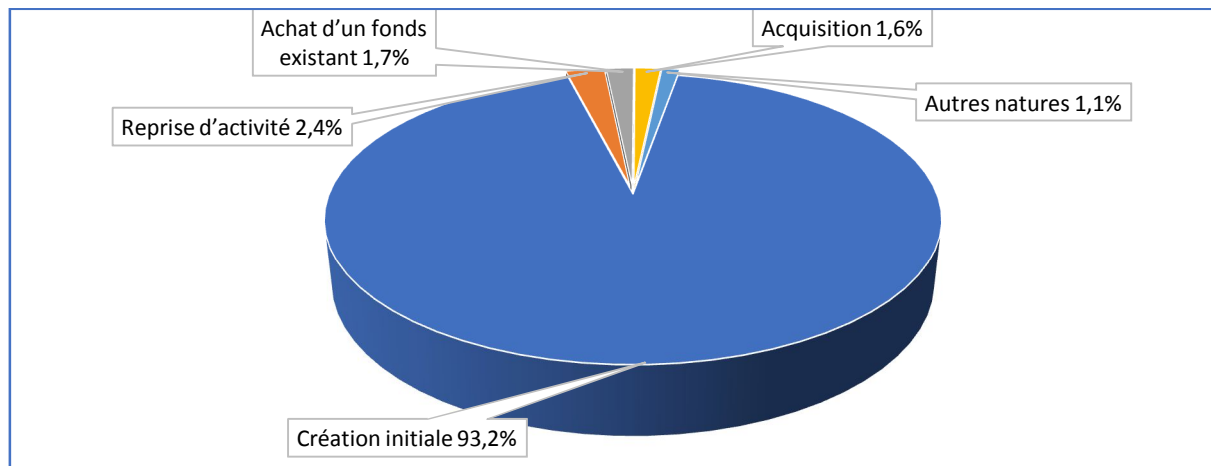
Graphique 16 : Niveau d'instruction des entrepreneurs individuels



Source : ANSD/RGE 2016

- ☞ La quasi-totalité (93,2%) des entreprises sont des créations initiales.
- ☞ L'achat d'un fonds existant et l'acquisition (héritage ou don) représentent respectivement 1,7% et 1,6%.

Graphique 17 : Répartition des entreprises selon la nature à la création

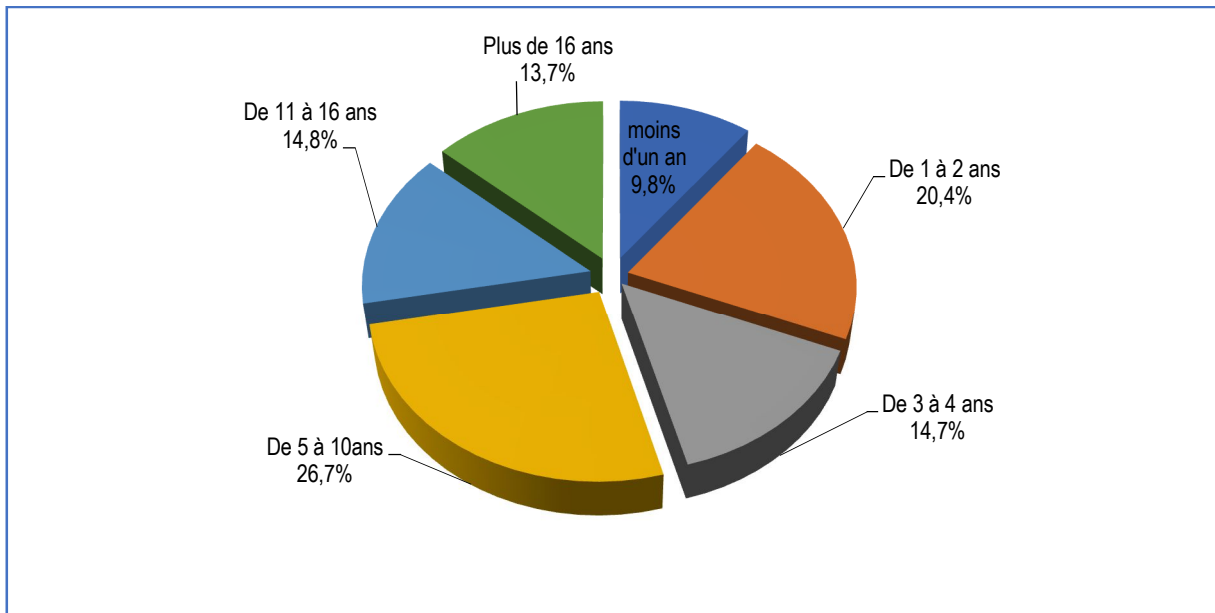


Source : ANSD/RGE 2016

- ☞ Une faible proportion d'entreprises était en cessation temporaire d'activités (0,07%) au moment de la collecte ;
 - Dakar en totalise le plus grand nombre (24,1%), suivi de la région de Kaolack (13,2%), de Tambacounda (12,5%) et de Louga (10,5%) ;
 - Les entreprises localisées dans la région de Sédhiou sont moins touchées par l'arrêt momentané d'activité (0,3%).
- ☞ Les raisons d'ordre économique d'arrêt momentané sont : le manque de ressources (48,8%) et la baisse des ventes (16,9%) ;
- ☞ Les autres motifs sont : l'indisponibilité de l'entrepreneur ou du personnel (10,2%), les pannes et / ou le manque de matériels ou de produits (8,5%) et le manque de local (5,8%).

- ☞ Les unités économiques dont l'âge est compris entre 5 et 10 ans sont relativement majoritaires (26,7%).
- ☞ Celles âgées de moins d'une année représentent 9,8%.

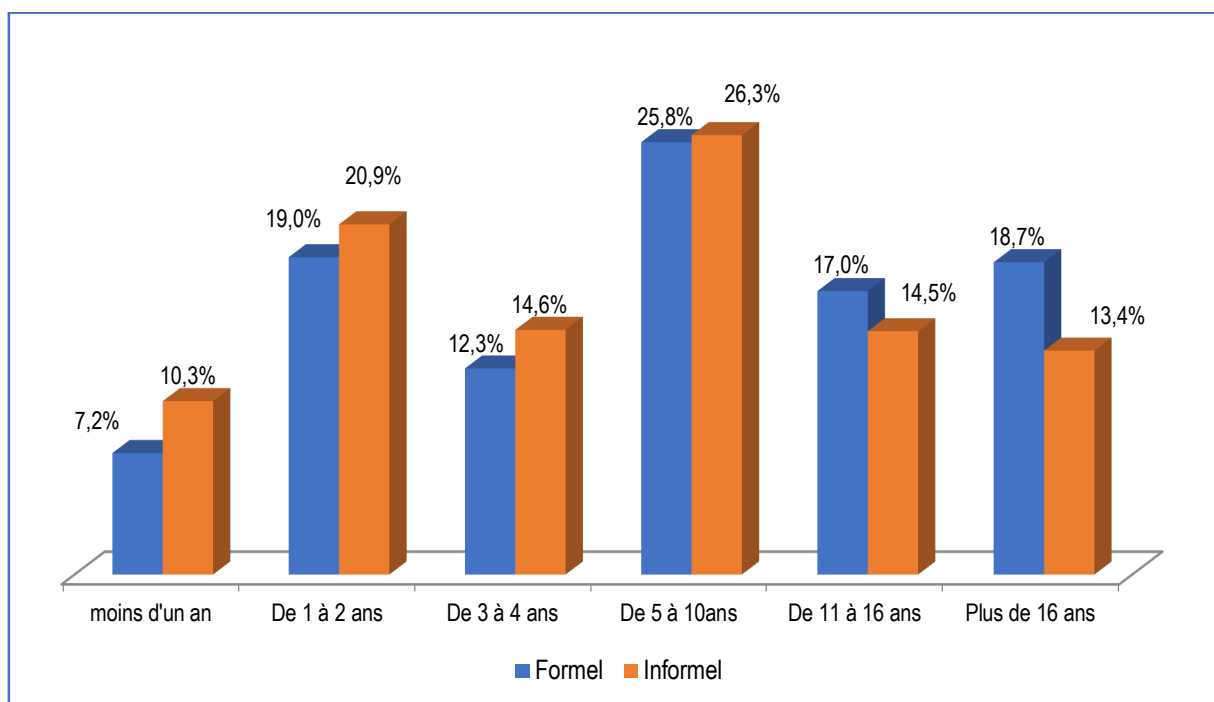
Graphique 18 : Répartition des entreprises par tranche d'âges



Source : ANSD/RGE 2016

- ☞ Quelle que soit la forme d'exploitation, les entreprises âgées de 5 à 10 ans sont prédominantes.

Graphique 19 : Répartition des entreprises par formalité selon la tranche d'âges des entreprises



Source : ANSD/RGE 2016



Difficultés rencontrées par les unités



Difficultés selon la forme d'exploitation

- ☞ Dans le secteur formel, 17,2% des unités économiques ont déclaré que les taxes et les impôts sont trop élevés ;
- ☞ Le secteur informel est confronté en général à des problèmes liés à l'écoulement de la production (30,5%) et au manque de local adapté (25,1%).

Tableau 3 : Répartition des entreprises par forme d'exploitation selon la contrainte (%)

Contraintes	Formel	Informel
Taxes et impôts trop élevés	17,2	16,3
Demande insuffisante	10,8	30,5
Difficultés d'accès au crédit	9,3	15,1
Formalités administratives contraignantes	6,9	4,0
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	5,9	6,6
Difficultés d'approvisionnement en énergie	5,8	9,4
Manque de local adapté	5,7	25,1
Difficultés d'accès à la commande publique	5,6	5,3
Difficultés d'approvisionnement en matières premières (quantité et qualité)	4,5	14,6
Insuffisance de personnel qualifié	4,1	3,6
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	4,1	1,7
Coût du transport élevé	4,0	10,6
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	4,0	3,8
Manque de technologie spécialisée/ machines et pièces de rechange	3,8	10,9
Coût élevé de la main d'œuvre	3,7	4,0
Corruption	2,8	3,6

Source : ANSD/RGE 2016

Difficultés selon la taille

- ☞ L'insuffisance de la demande est la contrainte principale des Entrepreneurs (32,1%).
- ☞ Le manque de local adapté est en général le problème des Très petites entreprises (26,3%).
- ☞ Les taxes et impôts très élevés sont les contraintes les plus mentionnées par les Petites (21,8%), les Moyennes (12,1%) et les Grandes entreprises (10,1%).

Tableau 4 : Répartition des entreprises selon la contrainte principale et la taille (%)

	Entrepreneurs	Très petite entreprises	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Insuffisance de la demande	32,1	22,3	13,0	3,7	2,1
Manque de local adapté	25,3	26,3	9,1	1,5	1,6
Taxes et impôts trop élevés	18,4	10,6	21,8	12,1	10,1
Difficultés d'accès au crédit	15,1	17,6	10,3	5,3	2,1
Difficultés d'approvisionnement en matières premières	14,8	14,5	6,3	2,5	2,4
Coût du transport élevé	10,4	9,6	7,1	2,2	2,6
Manque de technologie spécialisée	9,9	19,2	4,3	1,6	1,9
Difficultés d'approvisionnement en énergie	9,3	9,2	5,9	3,4	2,3
Accès limité aux structures d'appui aux entreprises	6,5	7,8	6,1	3,3	2,1
Difficultés d'accès à la commande publique	5,8	4,8	5,6	2,8	2,0
Formalités administratives contraignantes	4,4	3,5	7,0	6,1	6,0
Cherté des plateaux techniques ou commerciaux	4,0	3,6	5,0	2,0	2,6
Corruption	4,0	2,9	3,7	1,8	1,0
Coût élevé de la main d'œuvre	3,8	6,1	3,8	2,1	1,6
Insuffisance de personnel qualifié	3,4	6,2	2,8	2,5	1,4
Lourdeurs des procédures de règlement des contentieux	1,9	1,9	3,6	3,4	4,4

Source : ANSD/RGE 2016

Difficultés selon le type d'activité

Les proportions d'entreprises ayant des contraintes sont plus importantes dans « l'agriculture, l'élevage et la pêche » (88,6%), les autres industries (87,7%), les industries textiles (87,2%) et les industries alimentaires (85,4%).

Tableau 5 : Répartition des entreprises par branche d'activité selon le nombre de contraintes (%)

Branche d'activité	Aucune contrainte	Une contrainte	Deux contraintes	Trois contraintes	Plus de trois contraintes	Total
Agriculture, élevage et Pêche	11,4	23,1	29,1	19,5	17,0	100,0
Industries Alimentaires	14,6	24,7	26,9	18,0	15,9	100,0
Industries Textiles	12,8	23,7	29,5	19,2	14,8	100,0
Autres Industries	12,3	22,7	27,5	19,5	18,1	100,0
BTP	56,0	11,1	13,6	8,8	10,5	100,0
Commerce	16,5	27,3	28,2	16,3	11,7	100,0
Transport et Télécommunications	36,1	19,7	19,8	12,2	12,2	100,0
Hôtels, bars et Restaurants	18,2	27,0	28,7	15,4	10,7	100,0
Services Fournis aux Entreprises	36,6	23,9	20,7	11,0	7,8	100,0
Services Personnels, Divers	18,6	25,4	28,3	16,0	11,6	100,0

Source : ANSD/RGE 2016



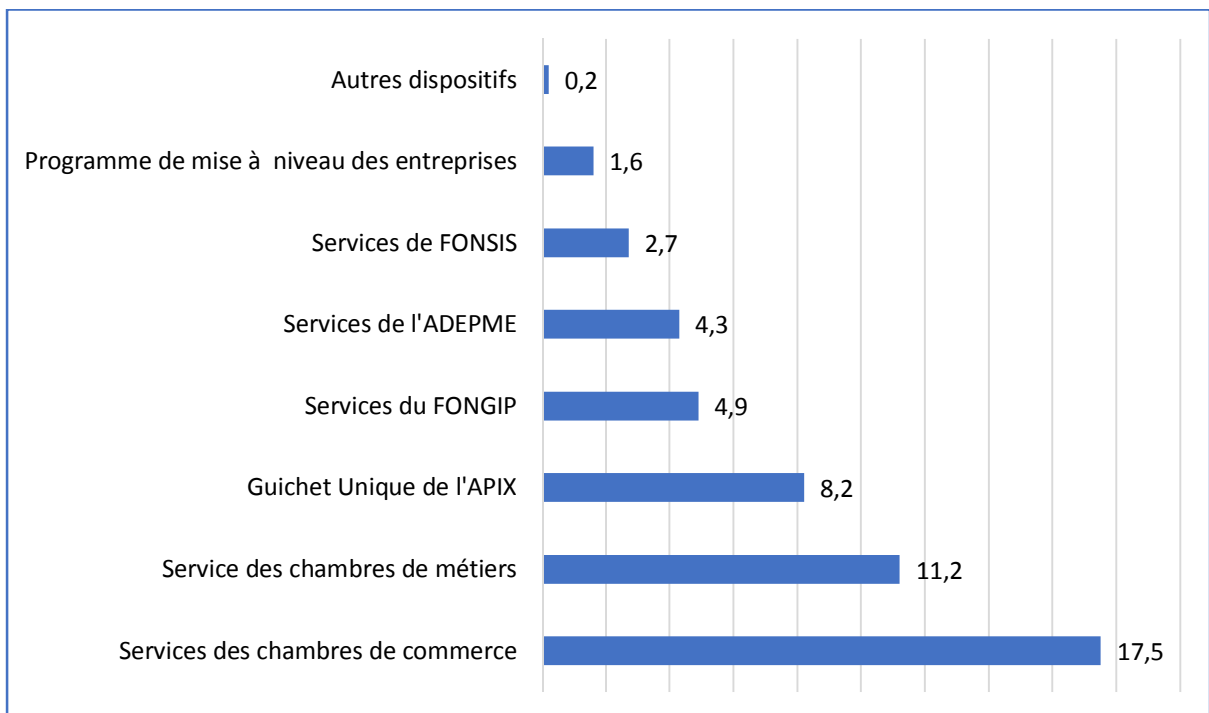
Connaissance des dispositifs d'appui



Dispositifs d'appui les mieux connus

- Les services des chambres de commerce (17,5%) et de métiers (11,2%) sont les dispositifs d'appui les plus connus par les entreprises.

Graphique 20 : Proportion des entreprises connaissant les dispositifs d'appui (%)



Source : ANSD/RGE 2016

Dispositifs d'appui les plus appréciés

- Les unités économiques sont généralement satisfaites de l'APIX (88,8%) et des services des chambres de commerce (80,5%).

Tableau 6 : Répartition des entreprises selon le niveau d'appréciation des dispositifs d'appui

	Très satisfaisante	Satisfaisante	Moyennement satisfaisante	Pas satisfaisante	Ensemble
Guichet unique de l'APIX	20,4	51,4	17,0	11,2	100,0
Programme de mise à niveau des entreprises	17,8	31,7	23,8	26,7	100,0
Services de l'ADEPME	9,7	31,3	24,1	34,9	100,0
Services des Chambres de commerce	9,4	45,3	25,8	19,5	100,0
Services des Chambres de métiers	8,3	30,3	24,9	36,5	100,0
Services du FONGIP	6,8	21,1	20,7	51,4	100,0
Services du FONSI	7,7	27,4	23,8	41,1	100,0

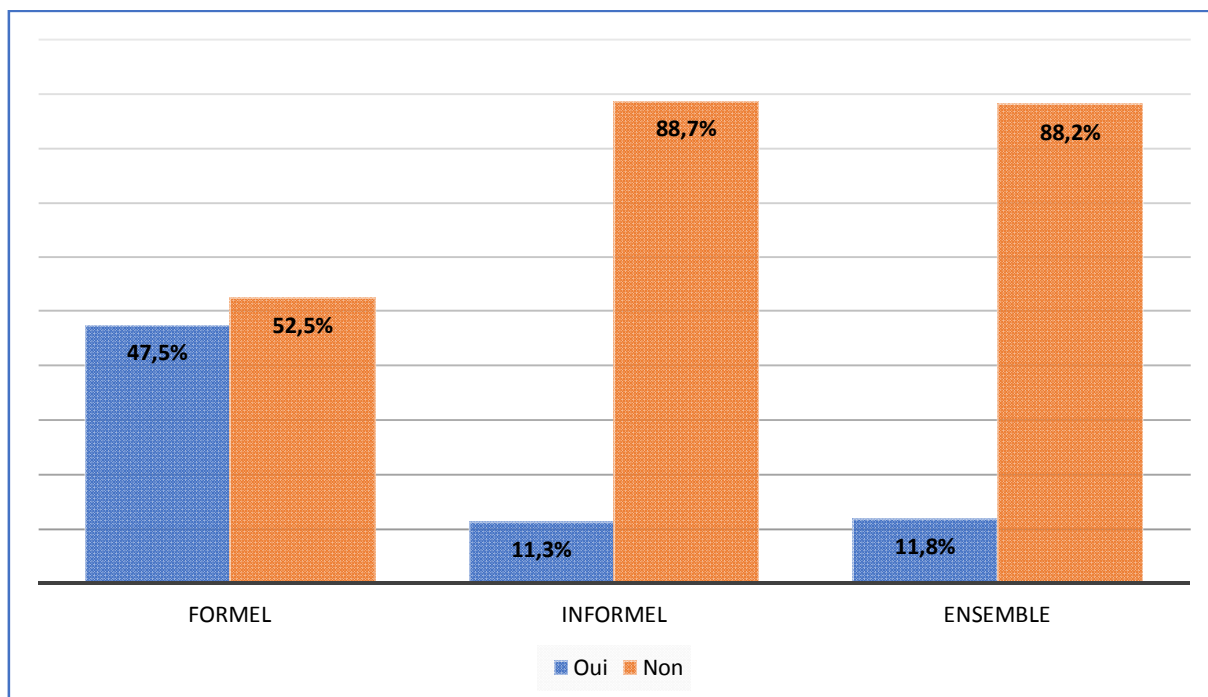
Source : ANSD/RGE 2016

Appréciation de la commande publique

Connaissance des marchés publics

- En général, les unités économiques ignorent l'existence des marchés publics (88,2%).
- Selon le secteur, la commande publique est mieux connue dans le formel (47,5%) contre 11,3% dans l'informel.

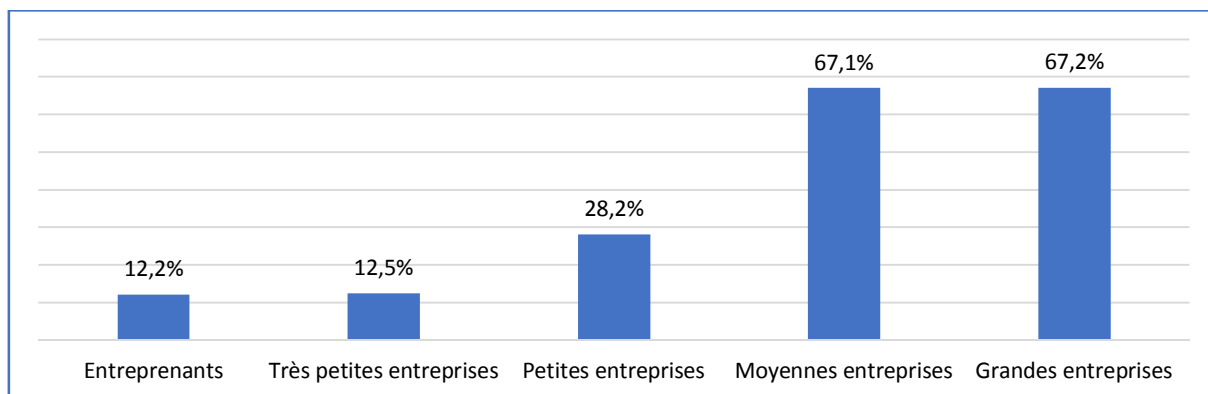
Graphique 21 : Connaissance de l'existence des marchés publics selon le secteur (formel ou informel)



Source : ANSD/RGE 2016

- ☞ Selon la taille, les marchés publics sont mieux connus par les moyennes (67,1%) et les grandes entreprises (67,2%).

Graphique 22 : Connaissance de l'existence des marchés publics selon la taille de l'entreprise

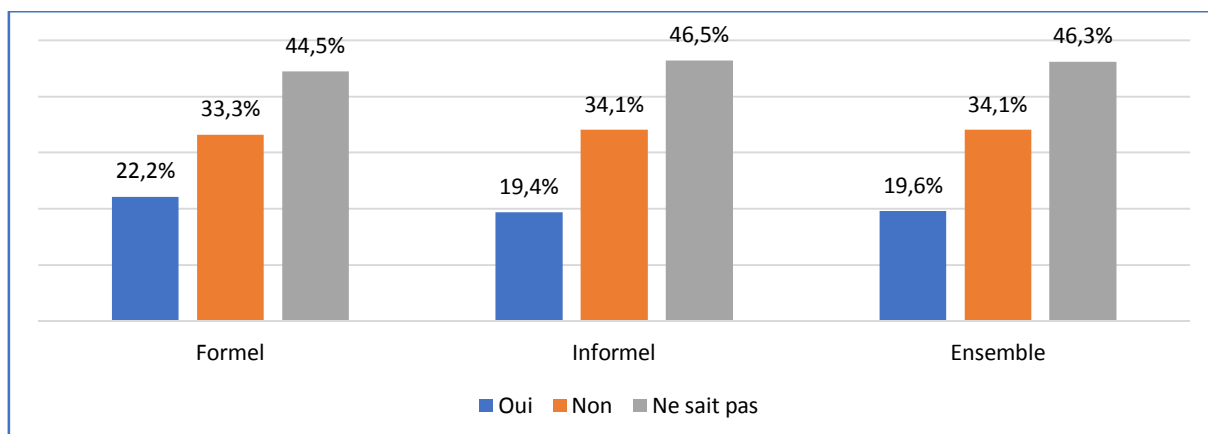


Source : ANSD/RGE 2016

Appréciation du système de passation des marchés publics

- ☞ Un peu plus du tiers (34,1%) des unités économiques ayant connaissance de la commande publique jugent que son système de passation n'est pas transparent.

Graphique 23: Appréciation de la transparence selon le caractère formel / informel



Source : ANSD/RGE 2016

- ☞ Le système de passation des marchés publics est jugé non transparent par 17,9% des grandes entreprises.

Tableau 7 : Appréciation de la transparence du système de passation des marchés publics selon la taille de l'entreprise (%)

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Entrepreneurs	18,4	35,3	46,3	100,0
Très petites entreprises	24,3	32,7	43,0	100,0
Petites entreprises	24,9	32,9	42,2	100,0
Moyennes entreprises	37,1	22,5	40,4	100,0
Grandes entreprises	32,1	17,9	50,0	100,0

Source : ANSD/RGE 2016

PORTRAIT TYPE DE L'ENTREPRISE SENEGALAISE RECENSEE DANS LE RGE



TRAQUER LE CHIFFRE PARTOUT OU IL SE TROUVE



POUR PRODUIRE L'INFORMATION STATISTIQUE INDISPENSABLE A LA PRISE DE DECISIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES





Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant – BP 116 Dakar RP Dakar RP

Tel : 33 869 21 67 / 33 869 21 39 – Fax : 33 869 21 63

Site web: www.ansd.sn Mail: statsenegal@ansd.sn